

**Arrêté n°2022-03-11-03 portant résultat des élections à la Commission
d'expertise scientifique - Section 03
Collège B
Scrutin du 10 mars 2022
Proclamation des résultats**

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40 ;
Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
Vu l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
Vu l'arrêté électoral n°2022-01-27-03 du 27 janvier 2022 portant élection de la Commission d'expertise scientifique - Section 03 ;
Vu l'arrêté de recevabilité des listes n°2022-03-04-03 du 04 mars 2022 ;
Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 11 mars 2022 .
Vu la composition du corps électoral pour la section 03 collège B ;

Article 1er : Examen du Comité électoral consultatif

Conformément au règlement des Commissions d'expertise scientifique adopté par le Conseil d'administration le 28 janvier 2022, lorsque dans un collège le nombre de membres éligibles est inférieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir, les éligibles sont réputés élus.

Conformément à l'arrêté électoral pré-visé, le nombre de membres constituant le collège B pour la Commission d'expertise scientifique, Section 03, est de quatre membres.

Conformément à l'arrêté de recevabilité des listes pré-visé, l'élection étant réputée accomplie, le Comité électoral consultatif rend un avis favorable pour que soient élu(e)s Madame Elise Frelon-Martelly ainsi que Messieurs Laurent Bouchard, Adrien Lauba et Frédéric Rideau en qualité de membres de la Commission d'expertise scientifique pour la section 03, collège B.

Article 2 : Attribution des sièges

Proposition d'attribution des sièges à :

Commission d'expertise scientifique - Section 03	Titulaires
Collège B	Elise FRELON-MARTELLY
Collège B	Laurent BOUCHARD
Collège B	Adrien LAUBA
Collège B	Frédéric RIDEAU

Article 3 : Proclamation – Election :

La Présidente de l'Université de Poitiers proclame élues les candidates désignées à l'article 2.

Article 4 : Affichage – Publication :

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'UFR **Droit et sciences sociales** et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le vendredi 11 mars 2022

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL



P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

Przemyslaw SOKOLSKI